

*Impôt sur le revenu*

Dans le mémoire qu'elle présentait au comité permanent le 14 décembre 1982, la Chambre de commerce du Canada déclarait ce qui suit:

La législation fiscale, notamment en ce qui concerne les sociétés appartenant à des industriels canadiens, est devenue si compliquée qu'elle est presque incompréhensible pour les hommes d'affaires qui paient les impôts.

Mais que dire du simple contribuable qui, par exemple, touche un revenu de placement? Il ne peut compter sur ses propres connaissances pour déchiffrer ce document incompréhensible de façon à pouvoir produire sa déclaration d'impôt. Au fil des années, nous avons mis au point un régime fiscal qui a nui à la croissance économique, qui a fait obstacle aux placements et qui a empêché le Canadien moyen de participer à la croissance productive de nos entreprises canadiennes. Le projet de loi à l'étude ne vient que compliquer davantage la situation.

Certains députés nous ont parlé de démêlés qu'ils ont eus avec le ministère du Revenu national et des difficultés qui surgissaient quand il leur fallait décider des dispositions législatives qui s'appliquaient dans certains cas. Si nous ne faisons rien pour remédier à la situation, monsieur le Président, la probité de tout le régime fiscal sera en jeu. Les contribuables doivent comprendre et soutenir le régime fiscal; ils doivent lui accorder leur confiance, autrement tout le régime s'écroulera.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans la discussion du projet de loi C-139 qui modifie la loi de l'impôt sur le revenu, parce que cela me permet de plaider la cause de certains de mes commettants et d'autres contribuables canadiens. Sous le gouvernement actuel, deux ministères procèdent à un grand mouvement d'encerclement, comme le faisaient les armées au cours de la dernière guerre mondiale. La 1<sup>e</sup> y a une armée qui fonce dans une direction tandis que la seconde va dans une autre direction, pour essayer de prendre le plus de monde possible dans leur filet. Il y a d'une part le ministre des Finances (M. Lalonde) qui fait mouvement dans une direction, et d'autre part le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) qui, avec les services de l'impôt sur le revenu, manœuvre dans l'autre direction pour isoler le plus de contribuables possible et rabattre le plus qu'il pourra dans les coffres de l'État.

● (1700)

Ce qu'il faut noter dans ce débat, c'est que les libéraux restent muets. J'ai écouté pendant deux heures cet après-midi, pendant la partie débats de la séance d'aujourd'hui: pas un seul libéral n'a pris la parole. A la séance de ce matin, j'ai écouté pendant une heure et demie: pas un libéral n'a pris la parole. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a présenté son budget—il était alors aux Finances—je me souviens qu'il y a eu des députés ministériels pour aller dire dans le pays que ce budget était mauvais. Je me souviens que le député de Kitchener (M. Lang) a dit que les mesures concernant la structure fiscale et l'assurance-vie étaient mauvaises, et pourtant il est revenu voter ces mesures à la Chambre. Combien de fois n'est-il pas arrivé que les députés ministériels, après avoir contesté privément tout ce que le gouvernement fait—c'est beau d'être contre en principe—viennent en Chambre appuyer ces mesures gouvernementales. Ils savent qu'un jour ou l'autre il y aura un poste de secrétaire parlementaire à décrocher. Et quand ils quitteront la Chambre, il y aura toujours des postes à pourvoir dans une commission ou un office quelconque. S'ils n'ont pas la possibilité de devenir juges

à la Cour de citoyenneté. En tout cas ils ont toutes sortes de faveurs à attendre s'ils se plient à la discipline du parti tant et aussi longtemps qu'ils siègent à la Chambre. Donc, ils votent. Mais, aujourd'hui, ils ne disent rien. A toutes fins pratiques le gouvernement peut faire comme bon lui semble avec des mesures comme celles-ci.

Nous voici donc avec un projet de loi qui fait bien voir que dans l'esprit du gouvernement tout l'argent du pays lui appartient, quitte à en laisser une partie aux contribuables en guise de libéralité. A preuve, les propos qu'a tenus l'ex-ministre des Finances quand il a exposé pour la première fois certaines intentions, sur lesquelles on revient un peu maintenant.

Qu'on se souvienne de ce fameux débat budgétaire de novembre 1981, pendant lequel le ministre avait parlé d'échappatoires. Sous-entendu, tout ce qui se gagne appartient à l'État, mais il y a parmi les contribuables de petits futés qui trouvent le moyen d'en soustraire une partie à l'État, ce pourquoi il faut supprimer les échappatoires. Échappatoires que les ministres antérieurs des Finances avaient présentées comme des dispositions, ou autre chose d'aussi inoffensif. Ces dispositions avaient expressément pour but d'encourager le contribuable à conserver le plus d'argent possible pour pouvoir le réinvestir dans l'économie, parce que c'était là le noyau productif du Canada.

Mais le bon député du Cap-Breton a décidé que le plus productif c'est l'État, que l'État avait plus besoin de cet argent que le contribuable. Donc du jour au lendemain ces dispositions sont devenues des échappatoires, dans l'optique toujours que tout appartient à l'État, quitte par libéralité à en laisser une partie au contribuable. C'est à cause de cela que le contribuable canadien se sent surimposé. La charge fiscale lui est devenue trop lourde. Pas un contribuable, j'en suis persuadé, ne voudrait nier que l'État a droit à une juste part des revenus du Canada, pour financer des programmes. Cette juste part existe, et dans son subconscient le contribuable sent bien que cette juste part a une ligne de démarcation. Mais il a aussi le sens inné de la justice, et quand le gouvernement exagère, il devient furieux et se dit qu'il s'est trompé.

Et alors le contribuable n'hésite pas à recourir au système D. Il cherche des façons d'esquiver le fisc et de tourner les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

**M. Thacker:** C'est l'économie souterraine.

**M. Friesen:** Comme vient de le dire le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), nous voilà avec l'économie souterraine. Nous voilà avec un gouvernement qui crée une nation de fraudeurs du fisc en puissance, sans que le contribuable puisse se soustraire à un sentiment de faute pour avoir violé la loi. Le Canadien depuis toujours ne tient pas à enfreindre la loi; il veut la respecter, mais le fardeau onéreux de l'impôt pourrait transformer les Canadiens en transgresseurs de la loi et leur inspirer des sentiments de culpabilité.

Laissez-moi vous donner un exemple de ce que le gouvernement a fait. Je ne crains pas de dire que je ne suis pas tout à fait illettré. Je suis ancien professeur d'anglais, donc je ne crois pas être tout à fait illettré. Je veux vous lire la disposition de la loi qui traite du minimum des frais pour droit d'usage d'une automobile. Voici dans quel jargon elle est rédigée: